



Suggestion à l'attention de tous les détracteurs de la renouée du Japon qui utilisent plus l'ordinateur que la débroussailleuse.

Ils se lamentent beaucoup, utilisent des mots d'une extrême violence pour qualifier la renouée... et quand ils se hasardent dans les conseils, cela devient calamiteux et à mauvais escient: des moyens techniquement non proportionnés et financièrement dispendieux(1).

article précédent: <http://cedepa.fr/renouee-du-japon/>

comparons avec le cas du chardon

Souvenons-nous du garde-champêtre parcourant toute la commune en vociférant l'arrêté municipal contre l'ennemi commun : le chardon (2)

La reproduction sexuée par les graines très légères du chardon est ultra performante : une graine = un chardon garanti l'année suivante. C'est ce que l'on appelle la faculté germinative. Proche de 0% pour certaines variétés végétales, elle doit certainement être proche de 100% pour le chardon?



De mémoire, les arrêtés concernant le chardon sont en vigueur depuis les années 1960. Il a même les honneurs de la presse hautement spécialisée : le Code Rural entendait bien aussi s'occuper de son cas!

venons en à la renouée

Un acharnement quasi unanime déferle à son sujet.

C'est essentiellement, mais pas uniquement, à un système racinaire (rhizomes) ultra performant que l'on doit sa prolifération (3).

Elle envahit et accapare les friches péri-urbaines remaniées, les bordures de routes. Du coup, elle devient visible : elle colonise toutes les zones abandonnées et mal gérées par l'homme... un peu comme un pied de nez. C'est très impertinent et cela suffit pour sortir l'artillerie sémantique lourde: "éradiquer, plante tueuse" ... en n'hésitant pas, au mépris du ridicule, de citer les paroxysmes: "guerre, invasion, peste, calamité, contamination..." les pires mots gravés dans la mémoire collective lui sont destinés. De quoi frissonner ...et les surenchères rendent grotesque cet acharnement métaphysique: "le cancer de la rivière".

la suggestion

Si la renouée est celle que l'on prétend, rien de plus simple : il suffit de s'inspirer de ce qui a été édicté pour le chardon.

Suggérons aux Maires de prendre un arrêté Municipal pour la combattre. Un moyen que



personne ne semble pourtant avoir conseillé? Considérant cette lutte techniquement bien plus simple que celle du chardon...cela devrait être une simple formalité?

Ce défi est un piège grossier que les élus déjoueront... car 95% des renouées se développent sur des terrains publics.

(1) lire: <http://cedepa.fr/la-renouee-du-japon-une-plante-tueuse-hors-de-prix/>

(2) en combattant le chardon, ce qui peut être nécessaire dans certains cas, on diminue hélas les populations d'insectes. Une mesure radicale de « destruction » devrait prendre en compte tous les effets collatéraux.

(3) depuis quelques temps, nous repérons et photographions les exemples de lutte contre la renouée dans des propriétés privées sises en limite de terrains publics. Il s'agit d'un fauchage régulier de la part du propriétaire, soit un pâturage intensif des prairies. Les résultats apparaissent éloquentes: disparition de la renouée dans la prairie grâce à un recépage quotidien par les bovins et très net affaiblissement (car fauchage plus épisodique) consécutif à l'intervention humaine. Dans les deux cas, nous observons la prolifération dans le terrain public limitrophe. Son envahissement correspond bien à un défaut d'entretien.